

# COMMUNIQUE

## **Colloque Coopération judiciaire internationale en matière pénale : France, Brésil, Surinam**

**Les 23 et 24 octobre 2017, l'université de Guyane organisera un colloque intitulé « Coopération judiciaire internationale en matière pénale : France, Brésil, Surinam ». Il aura lieu à l'Amphithéâtre A, sur le campus Troubiran. Ce colloque vise à réunir universitaires et praticiens du droit autour de la question de la coopération judiciaire entre les trois territoires frontaliers.**

Historiquement territoire pénitentiaire de la République, la Guyane est à ce jour un carrefour de cultures, de migrations, populations, de langues. Terre d'échanges, elle subit également de plein fouet les conséquences de sa position frontalière : frontière avec l'étranger, frontières entre l'Amérique du Sud d'une part et l'Union Européenne et l'Espace Schengen d'autre part, frontière entre l'Hexagone et l'Outre-mer, ... L'essor des activités criminelles et délinquantes – faisant fi, voire tirant profit, de ce caractère frontalier – est le pendant inévitable de ces flux de populations et de biens.

Ces journées aspirent à répondre à la nécessité d'actualiser et de renforcer la connaissance mutuelle entre les différents acteurs de la coopération pénale internationale et d'y intégrer un lien avec l'Université. Elles s'inscrivent également dans le cadre de la consolidation de la politique d'entraide pénale entre le Brésil, le Surinam et la Guyane.

Programme et formulaire d'inscription sur notre site Internet : <https://www.univ-guyane.fr/2017/09/colloque-cooperation-judiciaire-internationale-en-matiere-penale-france-bresil-surinam/>